

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024

Date de la séance : 17 juin 2024

Date d'affichage : 18 juin 2024

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le dix juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de M. Eric CLEMENCE, Maire.

Etaient présents : Mr Eric CLEMENCE, Mr Roland GAUME, Mme Malika HAKKAR BOUKARINE, Mr Michael HOUSER, Mr Thierry HOUSER, Mr Thierry MAMET, Mme Sylvie PAGNOT, Mme Marie-Pierre PARRENIN, Mme Marie-Noëlle PERROT, Mme Béatrice PRETRE, Mme Rachel RELANGE, Mr Raphaël RELANGE, Mr Jérôme RONDOT

Absents excusés : Mr Nicolas GIRARDOT, Mme Marion JANIN-MANIFICAT

Absents non excusés : NEANT

Secrétaire de la séance : Mr Jérôme RONDOT

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mai 2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 27 mai 2024.

Remarque faite sur le point n°4 « tarifs assainissement 2024 » : il conviendra de reprendre la délibération en changeant les noms des agriculteurs qui ont remis leur ferme : Mr LOIGET Jérémy remplace Mr CUENOT Patrick, et Mr LOIGET Alexis remplace EARL Les Clarines

1° ELECTIONS LEGISLATIVES

Les élections législatives auront lieu le dimanche 30 juin et le dimanche 7 juillet.

Suivant les directives du Ministère, les listes électorales qui seront utilisées pour cette élection seront celles arrêtées à la date du décret, soit le 9 juin 2024. Tout électeur nouvellement inscrit avant le 9 juin à minuit pourra se rendre au bureau de vote, mais tout électeur inscrit après le 9 juin à minuit ne pourra pas voter aux législatives.

Le conseil municipal a organisé les scrutins des 30 juin et 7 juillet.

2° AIDE FINANCIERE POUR LES DECHETS ABANDONNES

CITEO, Eco-organisme en charge du recyclage des emballages et papiers ménagers en France apporte un nouveau soutien financier aux Communes. C'est une enveloppe de 200 millions d'euros qui est déployée sur toute la France, mandatée par le ministère de l'écologie et financée par les entreprises émettrices d'emballages. Elle a pour but d'accompagner les communes en charge de la salubrité dans leurs actions de sensibilisation, de prévention et de nettoyage visant à lutter contre les déchets d'emballages.

Notre commune peut bénéficier d'un soutien de 0.90 € /habitant et par an jusqu'en 2028 dans le cadre d'une convention dite de « lutte contre les déchets abandonnés » qui doit être signée avant le 30 juin.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la signature de cette convention et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y rapportant.

3°DIVERS

Entretien voirie

Un devis de 5 307.60€ a été établi par l'entreprise Franche-Comté Goudronnage pour l'entretien de la voirie 2024. Ce devis est accepté par le conseil municipal.

Fauchage 2024

Un devis a été adressé par Mr Daniel Billod-Laillet pour un tarif de 60€ HT / heure. Le devis est accepté par le conseil municipal.

Balayage 2024

Un devis va être demandé à l'entreprise Querry comme chaque année.

Ligne de trésorerie

Mr le Maire informe le conseil municipal que de nombreuses factures sont en attente de paiement, faute de trésorerie suffisante... Il se renseigne pour signer une ligne de trésorerie qui permettra de payer ces factures qui s'élèvent à environ 50 000€.

Tour de table

- Travaux au cimetière : colmater les brèches avec du ciment
- Faucher vers le réservoir Sainte-Anne, la chapelle et le vieux cimetière
- Remerciements pour le matériel prêté par la commune pour le marché nocturne
- Accessibilité PMR devant l'église : les bandes rugueuses ont été posées en régie communale

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

1. Aide financière pour les déchets abandonnés
2. Tarifs assainissement 2024, annule et remplace

La séance est levée à 21h55

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire
Eric CLEMENCE

